

# CCPI - AFRIQUE

Bulletin d'information de la CCPI



NUMÉRO 10

NOVEMBRE 2008

## Note de la Rédaction

### Bienvenus au 10e numéro de CCPI-Afrique !

Ce dixième numéro comprend un certain nombre d'événements importants, dont le plus marquant est la requête du 14 juillet faite par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno Ocampo, demandant un mandat d'arrêt à l'encontre du Président soudanais, Omar Al Bashir, pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui auraient été commis au Darfour (Soudan). La décision du Procureur a généré de vives réactions, en particulier de l'Union africaine et de la Ligue arabe. En juin, le Procureur a rappelé au Conseil de sécurité des Nations unies que les mandats d'arrêt délivrés l'année passée contre le Ministre des Affaires humanitaires, Ahmad Harun, et le rebelle janjaweed, Ali Kushayb, sont en souffrance et que le Soudan refuse toujours de coopérer avec la Cour.

Pour ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, l'affaire Lubanga, qui était sur le point de devenir le premier procès de la CPI, a été suspendu jusqu'au 16 juin pour des raisons procédurales liées à la non divulgation de certains documents potentiellement à décharge [qui démontrent ou qui tendent à démontrer l'innocence de l'accusé, à atté-

nuer la culpabilité de l'accusé ou qui peuvent affecter la crédibilité des preuves de l'Accusation]. Pour le moment, Thomas Lubanga reste en détention. Le 26 septembre 2008, la CPI a confirmé la plupart des charges de crimes de guerre et des crimes contre l'humanité contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, envoyant ainsi leur affaire en jugement.

Moins d'un mois après la requête du Procureur de la CPI demandant la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Al Bashir, le Président de la République centrafricaine (RCA), François Bozizé, a envoyé une lettre à l'ONU en demandant la suspension de l'enquête de la CPI en RCA, soutenant qu'elles pourraient mettre en danger l'accord de paix global. Quant à l'affaire Jean-Pierre Bemba, suite à sa première comparution devant la Cour, son audience de confirmation des charges initialement prévue pour le 4 novembre 2008, a été reportée au 8 décembre.

Le travail de la Cour en Ouganda reste au point mort, étant donné que les mandats d'arrêt contre Joseph Kony et ses commandants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) n'ont pas été encore exécutés. Selon la presse, le processus de paix au Nord de l'Ouganda ne progresse pas ; au contraire, de nombreux

rapports indiquent une recrudescence de la violence parlée LRA, débordant dans d'autres pays de la région. Mise à part la couverture de ces développements majeurs, vous trouverez une présentation générale de la prochaine Assemblée des Etats parties de la CPI qui se tiendra à La Haye du 14 au 22 novembre 2008; un entretien avec Marie-Edith Douzima, coordinatrice de la Coalition centrafricaine pour la CPI ; et un article annonçant le lancement du film « Dame CPI ».

Enfin, ce dixième numéro comprend un rapport sur la célébration du 10ème anniversaire de l'adoption du Statut de Rome en Afrique, avec des événements clés en Afrique du Sud, au Nigeria et au Bénin ; la campagne ratification universelle de la CCPI appelant le Cameroun à ratifier le Statut de Rome ; et une mise à jour des efforts de ratification et de mise en œuvre par la Section de la CCPI pour l'Afrique.

Nous espérons que vous apprécieriez ce numéro et nous vous encourageons à nous envoyer toute question et commentaire à l'adresse suivante : [gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)

Bien à vous,

**Equipe éditoriale de CCPI-Afrique**

Pour plus d'informations sur la CCPI, rendez-vous sur : [www.iccnw.org](http://www.iccnw.org)

## SOMMAIRE

Assemblée des Etats Parties à la CPI	2
Nouvelles de la CPI au Soudan	3
Nouvelles de la CPI en RDC	4
Nouvelles de la CPI en RCA et en Ouganda	5
Entretien avec Marie-Edith Douzima	6
Le film 'Dame CPI'—La CCPI appelle la Cameroun à ratifier	7
10e Anniversaire du Statut de Rome—Galerie de photos	8-9
Nouvelles regionales—Galerie de photos	10-11
Evénements /Tableaux de Ratification	12-13
Contacts	14

**La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non-gouvernementales oeuvrant pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante.**

### Equipe éditoriale de CCPI-Afrique

<b>Linda Gueye</b> <i>Responsable de la communication francophone de la CCPI</i>	<b>Stephen Lamony</b> <i>Officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique par intérim</i>	<b>Francis Dako</b> <i>Coordonateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone</i>	<b>Benson Chinedu Olugbuo</b> <i>Coordonateur régional de la CCPI pour l'Afrique anglophone</i>	<b>Fatima da Camara</b> <i>Conseillère de campagne de la CCPI pour les pays lusophones</i>	<b>Anaga Dalal</b> <i>Directrice d'information et de communication de la CCPI</i>	<b>Brigitte Suhr</b> <i>Directrice des programmes régionaux de la CCPI</i>
---	---	---	--	---	--	---

## Assemblée des États Parties à la CPI

### Reprise de la sixième session de l'AEP

De 2 au 6 juin 2008, la reprise de la sixième session de l'Assemblée des États parties (AEP) s'est tenue au siège des Nations unies à New York. Bien que le crime d'agression ait été au centre des discussions, l'AEP a également abordé des questions relatives à la Conférence de révision, au mécanisme de contrôle et au budget de la Cour.

#### **Crime d'agression**

Le Group de travail spécial pour le crime d'agression (GTSCA) a mené des discussions basées sur le document révisé du président du GTSCA, l'Ambassadeur Christian Wenaweser. Etant donné que des progrès ont été réalisés quant à une série d'aspects techniques relatifs à sa définition, les discussions à venir se focaliseront sur des sujets plus politiques, telles que les conditions de compétence que la Cour peut exercer sur le crime d'agression.

#### **Conférence de révision**

L'Assemblée a demandé au Bureau de continuer à travailler sur la préparation de la Conférence de révision qui se tiendra au cours du premier semestre 2010. Une décision finale sur le lieu de la conférence devrait être rendue lors de la septième session de l'AEP en novembre 2008. Les options sont le siège des Nations unies à New York, La Haye, ou un troisième lieu. Les gouvernements de l'Ouganda et de l'Argentine ont proposé de tenir la conférence respectivement à Kampala et à Buenos Aires.

Pour plus d'informations sur cette reprise de session, voir le Bulletin n°5 de la CCPI: [http://www.iccnw.org/documents/Bulletin\\_no5\\_fr.pdf](http://www.iccnw.org/documents/Bulletin_no5_fr.pdf) ou visitez le site internet de la Cour: [http://www.icc-cpi.int/asp/documentation/doc\\_6thsessionRes.html](http://www.icc-cpi.int/asp/documentation/doc_6thsessionRes.html)

### Septième session de l'AEP



Vue du podium de la salle plénière. Crédit: ICC-CPI



Eloi Urwhodi, membre de la CCPI et coordinateur de l'ONG congolaise LIPADHO, fait un discours devant l'AEP. Crédit: CCPI

La septième session de l'AEP se tiendra à La Haye aux Pays-Bas, de 14 au 22 novembre 2008. De nombreuses questions seront abordées pendant l'Assemblée :

- Le budget de la CPI pour le 2009 de 102,6 millions d'euros (une augmentation de 13,5 % par rapport à 2008) et les recommandations du Comité du budget et finances (CBF) afin de réduire le budget proposé à 102,2 millions d'euros
- Le besoin urgent de la **coopération** avec et de l'assistance à la Cour en matière d'exécution des mandats d'arrêt et de remise des suspects à la Cour, ainsi que le gel et la saisie d'avoirs ; en matière de protection et d'assistance des victimes et des témoins; et la nécessité de la mise en œuvre du Statut de Rome dans la législation nationale
- L'examen du rapport annuel du **Fonds au profit des victimes** de la CPI et des questions telles que son règlement et le budget 2009 du Secrétariat du Fonds
- Une présentation informelle par la CPI et son personnel sur le terrain sur les activités de la **sensibilisation** menées au cours de ces dernières années
- Les recommandations du CBF de réduire les principales ressources relatives à la mise en œuvre du plan d'**aide judiciaire**
- Une discussion politique quant aux options de financement des **visites familiales pour les détenus indigents**
- La création d'un **mécanisme de contrôle indépendant**
- Les préparatifs de la **Conférence de révision**
- Le **crime d'agression**
- Les options de financement concernant la construction des **locaux** de la CPI

### Reprise de la septième session de l'AEP

De 19 au 23 janvier 2009, deux élections auront lieu lors de la reprise de la septième AEP à l'ONU à New York: l'élection de 6 juges de la CPI et de 6 membres du Comité du budget et des finances.

## Nouvelles de la CPI au Soudan

### Le Procureur de la CPI demande l'arrestation du Président soudanais Al-Bashir

Le 14 juillet 2008, le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a demandé à la Chambre préliminaire I d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre du Président soudanais Omar Al-Bashir sur la base de preuves selon lesquelles, d'après M. Moreno-Ocampo, « *Al Bashir a échauffé et exécuté un plan visant à détruire une grande partie des groupes four, masalit et zaghawa en raison de leur appartenance ethnique* ». Trois ans après que le Conseil de sécurité lui ait demandé d'enquêter sur la situation au Darfour et sur la base des preuves réunies, le Procureur a conclu qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'Omar Al Bashir doit répondre pénalement de 10 chefs d'accusation pour génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre.

**Réactions:** « La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et son organisation membre l'Organisation soudanaise contre la Torture (SOAT) se félicitent de l'annonce faite aujourd'hui par le Procureur de la Cour pénale internationale sur la demande d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Hassan Al-Bashir. [...] C'est la première fois que des éléments de preuves sont soumis visant à prouver la perpétration du crime de génocide au Darfour. La requête du Procureur confirme que la plus haute autorité du gouvernement a été personnellement impliquée dans la planification de la campagne de violence massive contre la population du Darfour. Nous pensons que la divulgation de ces éléments de preuve et la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Al-Bashir pourrait contribuer à la stabilité dans la région » - *Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH.*

### L'Union africaine appelle à l'adoption de l'article 16 dans le cadre de la situation au Darfour

Suite à la requête du Procureur de la CPI d'émettre un mandat d'arrêt contre le Président Al Bashir, l'Union africaine (UA) et la Ligue arabe ont exprimé leurs inquiétudes de voir l'actuel processus de paix remis en cause face à de possibles poursuites contre le Président Al Bashir. Ils ont appelé à l'adoption de l'article 16 du Statut de Rome dans l'objectif de suspendre l'enquête de la CPI au Darfour. L'article 16 prévoit un sursis des enquêtes de la CPI pour une période de 12 mois. Dans son communiqué du 21 juillet, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a exhorté « *le Conseil de sécurité des Nations unies ... à déférer l'affaire initiée par la CPI, en prenant en compte le besoin de garantir que les efforts de paix en cours ne soient pas minés, et le fait que, dans de telles circonstances, une poursuite pourrait ne pas être dans l'intérêt des victimes et de la justice* ». En réaction à l'appel à la suspension de l'enquête de la CPI au Darfour, le Président français, Nicolas Sarkozy, a déclaré, « *Si les autorités soudanaises changent complètement de politique, alors la France n'est pas opposée à ce que soit utilisé l'article 16* ». Le 22 septembre 2008, Human Rights Watch a exhorté l'Union africaine à ne pas « *marchander la justice au Darfour* » tandis que pour la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et Amnesty International, ce compromis représenterait « *le plus grand recul enregistré à ce jour dans l'histoire récente de la justice pénale internationale* ».

**Réactions:** « Malgré l'ampleur des souffrances et des douleurs inimaginables de notre peuple, nous avons constaté que de nombreux gouvernements et experts internationaux ont condamné la décision de M. Moreno-Ocampo sur la base de justifications similaires à celles avancées par le Président Al Bashir et le gouvernement du Soudan [...]. Ces critiques ignorent la voix des Darfouriens qui approuvent de manière unanime les efforts de la CPI et estiment que la CPI est la seule entité pouvant assurer justice et responsabilité pour les crimes commis au Darfour depuis 2003 » - *Darfuri Leader Network*

### Le Conseil de sécurité de l'ONU exhorte le Soudan à coopérer avec la CPI

Le 5 juin 2008, le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a présenté devant le Conseil de sécurité de l'ONU son septième rapport sur la situation au Darfour. Dans son discours, M. Moreno-Ocampo a dénoncé le manque de coopération du Soudan, un an après l'émission par la CPI des mandats d'arrêt contre Ahmed Harun et Ali Kushayb. Le Procureur a également révélé qu'en juillet, il comptait présenter aux juges de la CPI une deuxième affaire, en particulier concernant le soutien du gouvernement à la commission des atrocités, et a réitéré son appel à l'émission d'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité appelant à ce que le Soudan remplisse ses obligations. Le 16 juin, le Conseil a publié une déclaration présidentielle exhortant « *le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit du Darfour à coopérer pleinement avec la Cour, conformément à la résolution 1593 (2005), afin de mettre un terme à l'impunité des crimes commis au Darfour* ».



**Réactions:** « Le Darfur Consortium se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité [...] d'une déclaration présidentielle en soutien à l'enquête de la CPI au Darfour. La déclaration présidentielle est une victoire pour le peuple du Darfour, qui a, pendant trop longtemps, observé avec frustration le gouvernement du Soudan passer outre, et ce de manière effrontée, la volonté du Conseil. Reflétant le sentiment unanime du Conseil, la déclaration présidentielle envoie un message fort à Khartoum, indiquant que son acte de défi ne restera pas impuni » - *Dismas Nkunda, Co-Présidente de Darfur Consortium*

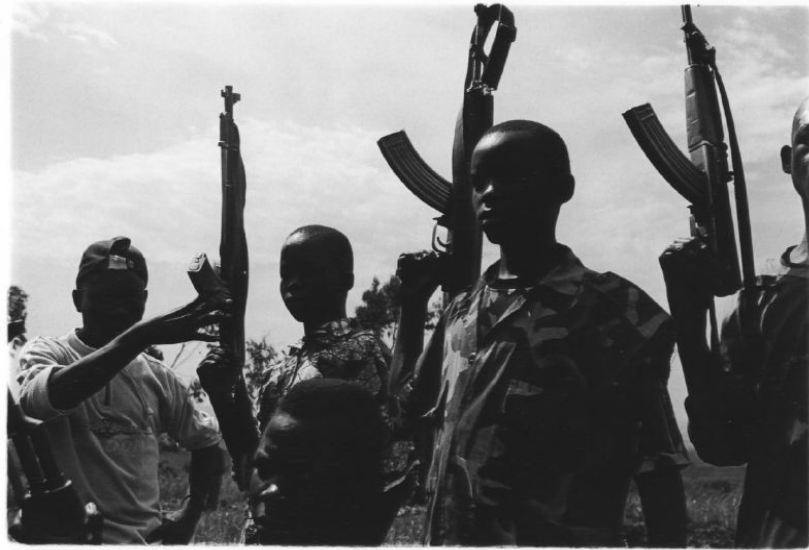
« Le Soudan devrait prendre très au sérieux la déclaration présidentielle. Le Soudan ne peut plus faire tout ce qu'il veut devant le Conseil de sécurité. Le fait que les Etats-Unis, en tant que président du Conseil [de sécurité], soutiennent cette déclaration montre que même les pays qui ne sont pas parties à la CPI ont vraiment perdu patience » - *Betsy Apple, Directrice du programme des crimes contre l'humanité à Human Rights First.*

UN Security Council considers situation in Sudan. Credit: UN Photo/Jenny Rokkett

## Nouvelles de la CPI en RDC

### Suspension du Procès Lubanga

L'affaire Thomas Lubanga Dyilo, qui était sur le point de devenir le premier procès de la Cour pénale internationale (CPI), a subi un revers. Le 13 juin, la Chambre de première instance I a ordonné la suspension de la procédure dans l'affaire Lubanga. Selon la Chambre, le Bureau du Procureur (BdP) n'avait pas divulgué les plus de 200 documents potentiellement à décharge que les Nations unies (ONU) et des ONG lui avaient communiqués, suscitant les inquiétudes de la Chambre selon lesquelles les droits de Lubanga à recevoir un procès équitable ne seraient pas respectés si la Défense ne pouvait accéder à ces documents. Le BdP a expliqué que le principe de confidentialité (en vertu de l'article 54(3)(e) du Statut de Rome) ne lui a pas permis de communiquer de tels documents à la Chambre de première instance et à la Défense du fait que l'autorisation préalable des sources d'information était nécessaire. Le 23



Enfants soldats dans la région d'Ituri en RDC. Crédit: Katsuo/Yusuke Takagi

juin, le BdP a fait appel de la décision de suspendre la procédure. Bien que l'ONU ait finalement accepté de communiquer certains des documents requis, la Chambre de première instance a estimé qu'il existait toujours trop de restrictions quant à la divulgation des documents potentiellement à décharge pour qu'un procès juste puisse se tenir. Elle a donc rejeté la requête du BdP. Plus tard, le 2 juillet, la Chambre de première instance I a ordonné la mise en liberté inconditionnelle de Thomas Lubanga. Le BdP a fait appel de cette décision et Lubanga est resté en détention jusqu'à la résolution de la question. Le 21 octobre, la Chambre d'appel a confirmé la décision de la Chambre de première instance de suspendre le procès Lubanga mais a rejeté sa décision de libérer Thomas Lubanga. Pendant que la Chambre d'appel cherchait à savoir si la décision initiale de suspendre le procès et de libérer Lubanga était justifiée, le Procureur a eu d'importantes consultations avec les sources d'information, indiquant qu'il est hautement probable que les documents en question pourront être communiqués aux Chambres pertinentes. Une fois que la Chambre de première instance est convaincue qu'un procès équitable est possible, elle pourra ordonner la reprise du procès. Entre temps, comme décidé par la Chambre d'appel, la Chambre de première instance réexaminera la question de savoir si les conditions de maintien en détention de Lubanga sont remplies.

**Réactions:** « Nous regrettons sincèrement la décision de la Chambre de première instance de la CPI de suspendre le procès Lubanga. Même s'il est vrai que les droits de l'accusé doivent être respectés, les intérêts des victimes ne doivent pas être oubliés. Aujourd'hui nous vivons dans un contexte de reprise des recrutements d'enfants soldats et d'une augmentation du nombre de viols commis dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) depuis l'annonce de cette décision, qui donne l'impression que la Cour est incapable de poursuivre les criminels même quand ils sont derrière les barreaux. [...] En plus, les activistes des droits de l'homme et des droits de l'enfant sont de plus en plus sujet à des menaces » - *Bukeni T. Waruzi, Witness (Ancien directeur et fondateur d'AJEDI-Ka/Projets enfants soldats)*

« La suspension de l'affaire Lubanga est liée à des questions de procédure. La Chambre d'appel a confirmé que Thomas Lubanga resterait en détention, ce qui est une décision importante parce que si Lubanga devait être libéré, la CPI aurait eu à garantir qu'il ne retourne pas en Ituri mais soit transféré dans une autre région de la RDC où sa sécurité serait assurée. Dans tous les cas de figure, la CPI doit s'assurer que la population de l'Est de la RDC comprenne clairement ce qui se passe actuellement. Elle doit le faire en intensifiant son travail de sensibilisation dans la région (par le biais de la radio locale, télévision...) » - *Bernadette Ntumba, Association des Mamans chrétiennes pour l'assistance des vulnérables (AMCAV)*

### La CPI envoie l'affaire Katanga et Ngudjolo en jugement

Le 26 septembre 2008, la Chambre préliminaire I de la CPI a confirmé toutes les charges à l'exception de trois dans l'affaire Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, envoyant l'affaire en jugement. Les juges de la Chambre préliminaire ont estimé qu'il existe suffisamment de preuves justifiant le jugement de Katanga et Ngudjolo pour sept chefs de crimes de guerre et trois chefs de crimes contre l'humanité. Par contre, ils n'ont pas trouvé de preuves suffisantes pour le traitement inhumain, les atteintes à la dignité de la personne et actes inhumains. Les crimes présumés ont été commis dans le village de Bogoro dans la région d'Ituri dans l'Est de la RDC de janvier à mars 2003. Leur procès devrait commencer en 2009.

**La CCPI ne prendra pas position sur des situations éventuelles, en cours, ou en phase d'analyse. La Coalition continuera cependant de fournir les derniers développements relatifs à la CPI.**

## Nouvelles de la CPI en RCA



François Bozizé, Président de la RCA. Crédit: UNDP/hdptcar.net

### Le gouvernement de RCA appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à suspendre l'enquête de la CPI

Dans une lettre officielle datée du 1er août 2008, François Bozizé, le Président de la République centrafricaine (RCA), a fait part au Secrétaire-général de l'ONU de ses préoccupations quant à une lettre qu'il a reçue du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), M. Luis Moreno-Ocampo. Celui-ci a expliqué « porter une attention soutenue aux actes de violences commis dans le nord de la République centrafricaine [...] ». La CPI a initialement indiqué se focaliser sur les crimes qui auraient été commis en RCA dans la période du 25 octobre 2002 au 15 mars 2003. Expliquant qu'une éventuelle enquête par la CPI sur les crimes commis après cette période pourrait « mettre en péril l'Accord global, au cas où, l'un [des] quelconque[s] combattants était mis en état d'arrestation » et que « les juridictions centrafricaines restent compétentes pour les faits couvrant les périodes prises en compte par les lois d'amnistie ». M. Bozizé a demandé que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution portant suspension de l'enquête de la Cour en RCA conformément à l'article 16 du Statut de Rome.

### Première comparution de Bemba devant la CPI

Suite à son arrestation en Belgique le 24 mai 2008, Jean-Pierre Bemba, ancien Vice-président de la République démocratique du Congo (RDC) et président du Mouvement de Libération du Congo (MLC) accusé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en République centrafricaine (RCA) en 2002 et 2003, est resté en détention jusqu'au moment de son transfert à la Cour pénale internationale (CPI) le 3 juillet. Le 4 juillet, Bemba a comparu pour la première fois devant les juges de la Chambre préliminaire III avec ses conseillers de permanence qui ont soulevé des arguments relatifs à la procédure de son arrestation et de sa remise à la Cour. L'audience de confirmation des charges initialement prévue pour le 4 novembre 2008 a été reportée au 8 décembre. Entre temps, les autorités portugaises auraient saisi les biens de Bemba sur ordre de la Cour.



Jean-Pierre Bemba à la CPI. Crédit: ICC-CPI

## Nouvelles de la CPI en Ouganda

### La CPI, l'ONU et l'UE réaffirment le besoin de poursuivre les rebelles de la LRA en justice

Le 6 octobre 2008, le Bureau du Procureur de la CPI a appelé publiquement à une reprise des efforts pour arrêter les dirigeants de la LRA, à savoir Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen à la vue de « documents crédibles et concordants relatifs à des attaques que l'ARS a menées contre des civils en RDC ». Le 21 octobre 2008, la Chambre préliminaire II de la CPI a demandé que la RDC communique des informations relatives aux mesures qu'elle a prises pour assurer l'exécution des mandats d'arrêt. Le même jour, le Conseil de sécurité de l'ONU a émis un communiqué rappelant que les mandats d'arrêt de la CPI contre la LRA sont toujours en souffrance tandis que le Parlement européen a adopté une résolution sur le besoin d'arrêter et de poursuivre Joseph Kony en justice à la CPI.

### La Chambre examine la recevabilité de l'affaire contre la LRA

Le 21 octobre 2008, la Chambre préliminaire II a émis une décision initiant la procédure d'étude de recevabilité conformément à l'article 19(1) du Statut de Rome, ce qui signifie que la Chambre s'est désignée d'office à se prononcer sur la recevabilité de l'affaire contre Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen, à la vue des deux communications faites par l'Ouganda sur l'état d'exécution des mandats d'arrêt en mars et juillet 2008. Ces communications font particulièrement référence à la mise en place de la Chambre spéciale de la Haute Cour d'Ouganda et à la compétence de la CPI sur cette affaire. La République d'Ouganda et les participants à l'affaire ont été invités à soumettre leurs commentaires sur cette question au plus tard le 10 novembre 2008.

**La CCPI ne prendra pas position sur des situations éventuelles, en cours, ou en phase d'analyse. La Coalition continuera cependant de fournir les derniers développements relatifs à la CPI.**

## Entretien avec Marie-Edith Douzima

**CICC-Afrique s'est entretenue avec Marie-Edith Douzima, coordinatrice de la Coalition centrafricaine pour la CPI afin d'avoir sa réaction à la demande du Président Bozizé de suspendre l'enquête de la CPI en République centrafricaine et sur la récente adoption de la loi d'amnistie. Marie-Edith Douzima donne également une mise à jour du processus de mise en œuvre du Statut de Rome et des activités de sensibilisation de la CPI en RCA.**

**CCPI-Afrique :** Le Président Bozizé a envoyé une lettre à l'ONU demandant la suspension de l'enquête de la CPI en RCA, expliquant que cela pourrait mettre en danger l'accord de paix et que les tribunaux centrafricains sont compétents pour juger les crimes commis. Quelle est votre réaction ?

**Marie-Edith Douzima :** Sa décision d'appeler à la suspension de l'enquête de la CPI est plutôt paradoxal. C'est le gouvernement centrafricain lui-même qui a déféré à la CPI la situation sur laquelle elle est entrain d'enquêter parce que la justice centrafricaine se trouve dans l'incapacité de juger les crimes présumés. Les protagonistes du conflit centrafricain en signant l'accord de paix ont unanimement admis que cela ne doit avoir d'impact sur les crimes relevant de la compétence de la CPI. Même dans la conception de la loi d'amnistie, ils ont tous accepté qu'elle ne concerne par les incriminations visées par le Statut de Rome. Alors, en quoi l'enquête de la CPI mettrait en danger l'accord de paix ? Comment les tribunaux centrafricains, qui se sont déclarés il y a deux ans incapables de juger les crimes relevant du Statut de Rome, peuvent-ils être compétents aujourd'hui pour le faire alors même que ces crimes ne sont encore intégrés officiellement dans les textes pénaux centrafricains ?



*Camp de rebelles dans la région nord-est de la République centrafricaine. Crédit: hdptcar*

Alors, en quoi l'enquête de la CPI mettrait en danger l'accord de paix ? Comment les tribunaux centrafricains, qui se sont déclarés il y a deux ans incapables de juger les crimes relevant du Statut de Rome, peuvent-ils être compétents aujourd'hui pour le faire alors même que ces crimes ne sont encore intégrés officiellement dans les textes pénaux centrafricains ?

**CCPI-Afrique: Où en est le processus de mise en œuvre du Statut de Rome ?**

**Marie-Edith Douzima :** Les projets de loi de mise en œuvre du Statut de Rome sont depuis l'année dernière au niveau du Ministère de la Justice. Le Comité restreint chargé de la relecture de ces projets manque de moyen financier et matériel pour les finaliser. Dans l'une de ses recommandations faites en avril 2008, le Comité préparatoire du Dialogue Politique Inclusif (un comité comprenant des membres du gouvernement actuel, des groupes politico-militaires et de la société civile) avait recommandé l'adoption de ces lois par l'Assemblée Nationale au début de l'année 2009.

**CCPI-Afrique :** Le parlement a récemment adopté un projet de loi d'amnistie ne couvrant pas les crimes inclus dans le Statut de Rome, mais les ONG des droits de l'homme et l'opposition l'ont rejeté. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

**Marie-Edith Douzima :** Le gouvernement avait proposé trois lois d'amnistie à l'Assemblée Nationale, alors que l'accord de paix ne parle que d'une loi d'amnistie. En fait, ces différentes lois favorisaient certains combattants plus que d'autres. Les oppositions armées et non armées l'ont dénoncé à juste raison. Les ONG des droits de l'homme, invitées par les parlementaires, leur ont fait une proposition simple d'une seule loi d'amnistie qu'ils ont approuvée. Mais à la veille du vote, tout a chamboulé. Des amendements de dernière minute ont été appliqués juste avant adoption de ce projet de loi. En effet, alors qu'une loi est impersonnelle, celle-ci a cité Ange-Félix Patassé (ancien président de RCA), Jean-Jacques Demafouth (chef du groupe rebelle de l'APRD) et Martin Koumtamadji connu sous le nom d'Abdoulaye Miskine (chef du groupe rebelle du FDPC) en tant que bénéficiaires de la loi d'amnistie. Ensuite un délai de 60 jours à compter de la promulgation de cette loi est imposée uniquement aux groupes rebelles de mettre fin aux violences, de se soumettre au mécanisme de démobilisation et de désarmement sous peine de nullité. En conséquence, cette nouvelle a effectivement miné tous les efforts déployés pour parvenir à un consensus.

**CCPI-Afrique: Y a-t-il des avancées dans les activités de sensibilisation de la CPI envers les victimes ?**

**Marie-Edith Douzima :** Il n'y a pas vraiment eu beaucoup d'avancées dans les activités de sensibilisation de la Cour envers les victimes. Avant même qu'une enquête ne soit ouverte sur la situation en République centrafricaine, la Coalition centrafricaine pour la CPI avait entamé un travail de sensibilisation envers la population. La stratégie commune mise en place par la coalition et la Cour en février 2008 pour la sensibilisation est restée lettre morte. Nous en avons fait part au Greffier de la CPI, Silvana Arbia, lors de sa première visite à Bangui en juillet dernier. Nous espérons toujours que la CPI intensifiera bientôt ses activités de sensibilisation envers les victimes.

## ‘Dame CPI’: une pièce de théâtre populaire sur la CPI

Par Linda Gueye



Couverture du DVD "Dame CPI"

La Coalition ivoirienne pour la CPI (CI-CPI) a récemment intensifié ses efforts de sensibilisation auprès de la population et du gouvernement de Côte d'Ivoire en rapport avec à la Cour pénale internationale (CPI). A cet égard, la CI-CPI a lancé le 13 août 2008 un film intitulé "Dame CPI", une version DVD de la pièce de théâtre produite par la Coalition qui a débuté avec succès à Abidjan en janvier 2007.

"Dame CPI" est l'histoire de gens ordinaires qui sont victimes de graves crimes commis par de hauts officiels gouvernementaux et officiers militaires en toute impunité. Les victimes n'ont nulle part où se tourner pour recevoir justice jusqu'à ce que "Dame CPI" arrive. Son arrivée marque la fin de l'impunité pour les "intouchables" et pour les graves violations des droits de l'homme ... Paix et justice, enfin.

Un conflit armé a déchiré la Côte d'Ivoire depuis 2002 entre le groupe rebelle des Forces Nouvelles et les forces armées ivoiriennes. Le conflit a causé de graves violations des droits de l'homme. Bien que la Côte d'Ivoire ne soit pas Etat partie au Statut de Rome, elle a toutefois reconnu la compétence de la CPI en septembre 2003. Le pays est actuellement une situation en cours d'analyse par le Bureau du Procureur de la CPI.

Selon le coordinateur de la Coalition ivoirienne pour la CPI, Ali Ouattara, l'objectif du film "Dame CPI" est de permettre une meilleure compréhension du rôle de la Cour au sein de la population et d'exhorter le gouvernement à rejoindre la Cour pénale internationale en ratifiant le Statut de Rome. "La CI-CPI exhorte le gouvernement de Côte d'Ivoire à ratifier au plus vite le Statut de Rome de la CPI pour que les crimes commis ne restent pas impunis et que les victimes reçoivent enfin justice".

Linda Gueye est responsable de la communication francophone à la CCPI et coordinatrice de CCPI-Afrique. Pour plus d'informations sur le film, contactez la Coalition ivoirienne pour la CPI: [coalivoicpi@yahoo.fr](mailto:coalivoicpi@yahoo.fr)

## La CCPI appelle le Cameroun à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale

La Coalition pour la Cour pénale internationale et ses membres appellent le Cameroun à prendre les mesures nécessaires pour assurer la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Un plus grand nombre de ratifications du Statut dans la région permettrait aux pays africains d'avoir une voix plus forte au sein de la Cour et assurerait une plus grande participation de leur part dans la lutte mondiale pour mettre en place une CPI juste, efficace et indépendante. A ce jour, 30 Etats africains sont déjà Etats parties à la Cour. Le Cameroun a signé le Statut de Rome le 17 juillet 1998 mais n'a toutefois pas encore achevé le processus de ratification.



Dieudonné Zognong, coordinateur de la Coalition camerounaise pour la CPI (premier à gauche) lors d'un débat sur la ratification du Statut de Rome au Cameroun. Credit: Coalition camerounaise pour la CPI.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) est un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non-gouvernementales oeuvrant pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.

## 10eme anniversaire du Statut de Rome : une occasion de renouveler son engagement envers la CPI

Le 17 juillet 2008 a marqué le 10ème anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) qui a été célébré dans le monde entier. Pour commémorer l'anniversaire, la Coalition pour la CPI (CCPI) et ses membres nationaux ont organisé des événements clés à Johannesburg en Afrique du Sud, Abuja au Nigeria, et Cotonou au Bénin. Ces événements qui ont réuni des délégués gouvernementaux, diplomates, donateurs, membres nationaux du judiciaire, ONG, avocats, journalistes et membres du corps académique, ont offert aux participants la possibilité d'évaluer les possibilités et les défis de la CPI ; de déterminer l'état de la mise en œuvre du Statut de Rome en Afrique ; d'encourager plus d'Etats africains à ratifier ou à devenir Etats parties au Statut ; et à appeler au renouvellement des engagements et du soutien à la Cour.

A **Johannesburg**, lors d'un séminaire suivi par un grand nombre de participants et qui a abordé les succès et les défis de la CPI, les orateurs clés comprenaient Fatou Bensouda, Procureur adjoint de la CPI ; M. Hlengiwe Mkhize, Ambassadeur de l'Afrique du Sud au Pays-Bas ; la Juge Navanethem Pillay (ancienne juge à la Chambre d'appel de la CPI) ; et l'archevêque Emeritus Desmond Tutu, ont soulevé, entre autre, les questions relatives au rôle du Fonds au profit des victimes de la CPI, à la coopération avec les Etats, et à l'importance de la mise en œuvre du Statut de Rome dans le cadre du principe de la complémentarité. L'Afrique du Sud a été le premier État africain à avoir pleinement mis en œuvre le Statut de Rome de la CPI. Compte tenu du leadership historique dont l'Afrique du Sud a fait preuve dans le processus de l'adoption du Statut de Rome et de son rôle actuel à l'Assemblée des États parties, l'événement a également représenté l'occasion de rappeler au gouvernement de l'Afrique du Sud la nécessité de remplir ses obligations en matière de coopération avec la Cour et de maintenir son leadership dans son contexte régional pour l'avancement de la justice internationale.

Parallèlement à **Abuja**, la Coalition nigériane pour la CPI a organisé un événement analogue qui a, entre autre, soulevé la question de la mise en œuvre du Statut de Rome dans la législation nigériane. Le processus de mise en œuvre est resté au point mort pendant un certain temps : le projet de loi 2006 sur la ratification du Statut de Rome et la compétence de la CPI, qui a été approuvé par la Chambre des Représentants et par le Sénat, n'a pas été achevé à temps pour être signé par le Président Obasanjo. Puisque le mandat des législateurs a expiré entre temps, le projet de loi doit être soumis à nouveau. À la fin de l'événement, le Ministère de la Justice nigérian s'est engagé à soumettre de nouveau le projet de loi à l'Assemblée Nationale pour adoption. Le Civil Resource Development and Documentation Centre, une ONG membre du comité exécutif de la CCPI a également organisé un programme de formation pour les avocats et un séminaire judiciaire pour les juges en rapport avec le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Enfin, à **Cotonou**, une conférence qui a été très suivie et co-organisée par la Coalition béninoise pour la CPI, le gouvernement du Bénin et de l'Allemagne, et la CPI, a réuni des représentants des gouvernements d'Afrique de l'Ouest, avec la participation du Greffier de la CPI, Silvana Arbia. La conférence s'est focalisée sur la question de la coopération, de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome. À la fin de l'événement, tous les pays africains qui ne sont pas Etats parties à la CPI ont été encouragés à la joindre.

### AUTRES EVENEMENTS REGIONAUX EN CELEBRATION DU 10e ANNIVERSAIRE

#### République démocratique du Congo

Le Bureau extérieur de la CPI en République démocratique du Congo (RDC) a organisé un événement spécial pour célébrer le 10eme anniversaire du Statut de Rome de la CPI, avec la participation entre autre de Christian Hemedi, coordinateur de la Coalition de la RDC pour la Cour pénale internationale (CN-CPI) et Paul Madidi, chargé de la sensibilisation et de l'information publique de la CPI en RDC. L'événement comprenait un débat au cours duquel les participants ont évalué le travail de la Cour et on débattu de questions telles que, entre autre, la coopération et la mise en œuvre. Le point culminant de cet événement a été la projection d'un film sur l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Katanga et Ngudjolo ; une pièce de théâtre sur la CPI jouée par « La Troupe de Bodo » et une exposition de photo de la CPI.

Le Point Focal de la Coalition de la RDC pour la CPI (CN-CPI) au Sud Kivu a organisé une conférence de presse pour commémorer le 10ème anniversaire du Statut de Rome. Avant l'ouverture de la conférence de presse, le coordinateur du Point Focal au Sud Kivu, Descartes Mponge Malasi, a demandé une minute de silence en mémoire des victimes des graves violations des droits de l'homme au Sud Kivu. La conférence a abordé des thèmes liés au travail de la CPI au cours des 5 dernières années avec une mise à jour des affaires Lubanga, Katanga, Ngudjolo et Bemba. La conférence de presse a aussi été l'occasion de clarifier de nombreuses idées fausses sur la CPI, ainsi que celles en relation avec la situation au Darfour.

#### Côte d'Ivoire

La Coalition ivoirienne pour la CPI (CI-CPI) a organisé une conférence de presse à l'occasion du 10ème anniversaire du Statut de Rome. Le coordinateur de la Coalition ivoirienne, Ali Ouattara, a annoncé le lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation sur la lutte contre l'impunité et la CPI. La campagne, qui comprend l'utilisation de pièces de théâtre, débats, émissions de télévision et de radio et autres outils de communication, visera de nombreuses villes ivoiriennes, en commençant par Duekoue et Seguela. L'objectif est de mieux informer la population et le gouvernement ivoirien sur la CPI et d'encourager la ratification du Statut de Rome par la Côte d'Ivoire. La conférence de presse a été réussie du fait qu'elle a été très suivie par les médias nationaux.

## Galerie de photos



Panel de discussion lors d'un symposium sur la CPI à Johannesburg en Afrique du Sud, en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome. Crédit: CICC



Gbenga Arulaba (Africa Independence Television), Fatou Bensouda (CPI), Oby Nwankwo (Civil Resource Development and Documentation Centre) et Benson Oluogbuo (CCPI) lors d'une émission retransmise en direct en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la CPI à Abuja au Nigeria. Crédit: CCPI



Les participants à l'événement de la CCPI en Afrique du Sud en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome Statute comprenaient des officiels de la CPI et des ONG membres de la CCPI. Crédit: CCPI



L'Ambassadeur des Pays-Bas au Nigeria (deuxième à droite) fait un discours lors d'un séminaire en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome organisé par la Coalition nigérienne pour la CPI. Crédit: Statut



La Coalition ivoirienne pour la CPI (CN-CPI) a organisé un séminaire sur la CPI en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome à Abidjan en Côte d'Ivoire. Crédit: CCPI



Fatou Bensouda, Procureur adjoint de la CPI, fait un discours lors d'un séminaire judiciaire organisé par le Civil Resource Development and Documentation Centre en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome à Abuja au Nigeria. Crédit: CCPI

## Nouvelles régionales

Par la Section de la CCPI pour l'Afrique

**Benin:** A l'occasion de la célébration du 10ème anniversaire du Statut de Rome, les gouvernements du Bénin et d'Allemagne, en collaboration avec la CPI et la CCPI, ont organisé une conférence sous-régionale sur la CPI à Cotonou, Bénin, du 17 au 19 juillet 2008. La conférence qui a réuni des représentants de tous les pays d'Afrique de l'Ouest (lusophone, francophone et anglophone) pour un séminaire d'information sur la CPI, s'est principalement focalisée sur l'état actuel de la mise en œuvre du Statut de Rome. L'objectif de cette réunion visait à encourager la ratification par les pays qui n'ont pas encore ratifié le traité de la CPI, et de promouvoir une mise en œuvre effective parmi ceux qui l'ont déjà ratifié.

**Burkina Faso:** Le coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone, Francis Dako, a mené une mission au Burkina Faso du 4 au 6 septembre au cours de laquelle il a rencontré d'importants officiels du gouvernement du Burkina, y compris le Premier Ministre, afin de plaider pour le travail de la Cour au Soudan et encourager un soutien soutenu à la Cour. La mission a également donné l'occasion à la CCPI d'évaluer le processus de mise en œuvre, d'identifier les problèmes sur le terrain, et de développer des stratégies nécessaires pour surmonter les obstacles qui pourraient retarder l'achèvement du processus de mise en œuvre du Statut de Rome.

**Cap-Vert:** Les 3 et 4 juillet 2008, le Comité internationale de la Croix-Rouge, en partenariat avec la Croix-Rouge de Cap-Vert et le gouvernement cap verdien, a organisé un séminaire sur la mise en œuvre du droit humanitaire international (DHI) dans les pays lusophones. Des représentants de tous les pays lusophones, le Brésil, le Portugal, et la Communauté des pays lusophones (CPL) ont participé à cette rencontre. Les discussions se sont focalisées, entre autre, sur les principes de la mise en œuvre du DHI, les succès et les défis de la CPI, la complémentarité et la compétence universelle, la mise en œuvre du Statut de Rome et l'établissement de plans d'action. La déclaration finale du séminaire proposait également aux Etats participants d'intensifier leurs efforts pour la ratification et la mise en œuvre du DHI et du Statut de Rome, d'intégrer dans leurs législations nationales les graves violations du DHI, et de consulter et coordonner le plus tôt possible avec la société civile les efforts en rapport avec le processus de ratification et de mise en œuvre.

**Cameroun:** Le 11 juillet 2008, la Coalition camerounaise pour la CPI a lancé une campagne de six semaines sur la ratification du Statut de Rome. Cette campagne, qui a été largement couverte par les médias, visait à encourager le gouvernement du Cameroun à prendre des mesures concrètes pour assurer la ratification du Statut de Rome. A cet égard, les membres de la CCPI ont mobilisé les acteurs clés (société civile, corps académique, organisations internationales et médias) qui se sont concertés afin de définir des stratégies visant une rapide ratification du Statut de Rome par le Cameroun.

**Gabon:** Le coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone, Francis Dako, a mené une mission de plaidoyer à Libreville au Gabon, au cours de laquelle il a rencontré des officiels gouvernementaux, des organisations de la société civile et des médias locaux. Le but de la mission était d'obtenir la mise à jour sur l'état du processus de mise en œuvre du Statut de Rome et d'encourager l'adhésion du Gabon à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). La mission a eu du succès et a été largement couverte par les médias locaux. Les officiels gouvernementaux se sont engagés à finaliser le processus de mise en œuvre et à adhérer rapidement à l'APIC.

**Kenya:** En août, la Section kenyane de la Commission internationale des Juristes et l'Institut pour les Etudes de Sécurité ont émis un communiqué lors de la conférence annuelle des juristes à Mombasa, exhortant le gouvernement du Kenya à approuver le projet de loi 2008 sur les crimes internationaux et de ratifier l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). Le projet de loi est actuellement au Parlement.

**Nigeria:** Lors d'un atelier marquant le 10ème anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, le Ministère de la Justice s'est engagé à soumettre à nouveau le projet de loi 2006 sur la ratification et la compétence du Statut de Rome à l'Assemblée Nationale pour adoption. La Coalition nigérienne pour la CPI s'est engagée à suivre le processus.

**Ouganda:** Le projet de loi 2006 sur les crimes internationaux est actuellement au parlement ougandais et devrait être adopté lors de l'actuelle session parlementaire. A cet égard, la Coalition ougandaise pour la CPI (UCICC) organise une série d'ateliers et de réunions avec les parties prenantes afin de garantir que le projet soit adopté au plus vite.

De 8 au 11 septembre, Stephen Lamony, officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique et Benson Olugbuo, coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique anglophone, ont participé à une mission d'évaluation au Nord de l'Ouganda, où ils ont rendu visite à la Coalition ougandaise pour la CPI et aux membres de la CCPI des régions de Gulu, Soroti et Adjumani. Ils ont également participé à des sessions d'information publique organisées par la Section d'information publique et de documentation (PIDS) de la CPI dans la région d'Adjumani. Ces sessions, qui ont réuni environ 40 participants (principalement des villageois) visaient à les sensibiliser au rôle et à l'importance de la CPI en Ouganda et ailleurs. Les questions qui ont été soulevées couvraient plusieurs points, y compris le rôle de la CPI dans le processus de paix à Juba, l'affaire Kony et la protection des victimes. A la fin de ces sessions d'information, les participants ont encouragé la CPI à organiser un plus grand nombre de sessions d'information publique sur place pour que tous les groupes sociaux – hommes, femmes, jeunes, personnes âgées et politiques – puissent y participer. Les participants ont également été désireux de partager avec d'autres villageois les informations qu'ils ont reçues sur la CPI.

La Section de la CCPI pour l'Afrique inclut: Francis Dako, coordinateur pour l'Afrique francophone ([dako@iccnow.org](mailto:dako@iccnow.org)) ; Benson Olugbuo, coordinateur pour l'Afrique anglophone ([olugbuo@iccnow.org](mailto:olugbuo@iccnow.org)) ; Fatima da Camara, conseillère de campagne pour les pays lusophones ([fcamara@amnesty.org](mailto:fcamara@amnesty.org)) et Stephen Lamony, officier de liaison pour l'Afrique ([lamony@iccnow.org](mailto:lamony@iccnow.org)).

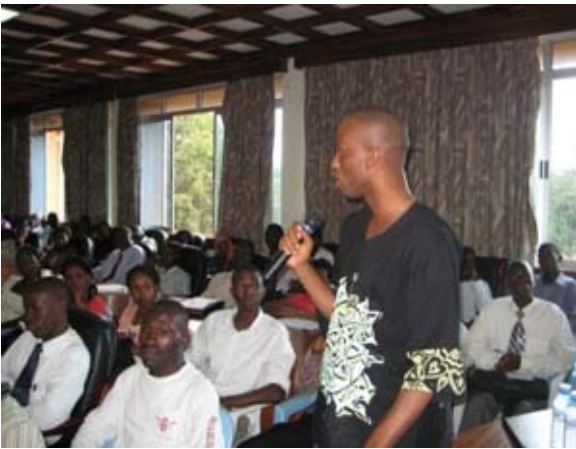
## Galerie de photos



M. Tertius Zongo, Premier Ministre du Burkina Faso (droite) reçoit de Francis Dako, coordinateur de la CCPI pour l'Afrique francophone (gauche) un document sur les préoccupations de la CCPI sur le Darfour. Crédit: CCPI



Francis Dako, coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique francophone (troisième à gauche) avec le parlementaire Assoumani Youssouf Mondoha (premier à gauche) et des représentants du Ministère de la Justice au Comores. Crédit: CICC



Benson Olugbuo, coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique anglophone au micro parle de la CPI aux étudiants de l'université de Makerere, Kampala (Ouganda) lors d'une session de sensibilisation organisée par la Coalition ougandaise pour la CPI. Crédit: UCICC.



Stephen Lamony, officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique (droite) répond aux questions sur la CPI lors d'une session d'information du PIDS à Adjumani au Nord de l'Ouganda. Crédit: CCPI.



Dr David Donat-Cattin, (Parliamentarians for Global Action), Godfrey Musila, (Institute for Security Studies), Stephen Lamony et Benson Olugbuo (CCPI) à l'issue d'un symposium organisé par la Coalition ougandaise pour la CPI. Crédit: CCPI



Un participant pose une question lors d'un débat sur la ratification du Statut de Rome au Cameroun. Crédit: Coalition camerounaise pour la CPI

## Calendrier des événements

### EVENEMENTS DU MOIS

#### **14-22 novembre 2008**

Assemblée des Etats parties du Statut de Rome de la CPI—Septième session, La Haye (Pays-Bas)

Pour plus d'informations, visitez le site internet de la CCPI : <http://www.iccnw.org/index.php?mod=asp7&lang=fr>

### RAPPORT D'EVENEMENTS

#### **24-25 juillet – Session de formation sur les violences sexuelles – Goma, République Démocratique du Congo**

Le Barreau américain a tenu une session de formation sur les violences sexuelles pour le personnel de la police judiciaire à Goma (région du Nord Kivu). Cette session a été organisée afin de renforcer les capacités du personnel de la police judiciaire qui travaille directement avec les victimes de violence sexuelle et qui conduit des enquêtes, afin qu'il puisse relayer le travail de la CPI. En réunissant près de 40 participants, l'événement a abordé des sujets tels que le rôle du personnel de la police judiciaire dans le cadre de la protection des victimes et des témoins de violence sexuelle, des techniques d'enquêtes des crimes et de la collecte des preuves.

#### **26 septembre – Concours sur la CPI – Makerere, Ouganda**

La Coalition ougandaise pour la CPI et l'Association des étudiants de droit de l'université de Makerere ont organisé conjointement un concours étudiant consistant à simuler une affaire judiciaire. Les participants ont appliqué ce qu'ils ont appris lors d'un séminaire public sur la CPI, plus tôt dans la journée. Les étudiants ont simulé une affaire dans laquelle le Bureau du procureur cherchait à retirer les mandats d'arrêt de la CPI contre Joseph Kony de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et ses lieutenants en raison de développements indiquant la conclusion d'un accord de paix et la volonté des dirigeants de la LRA d'être jugés par un tribunal national.

#### **28-29 septembre – Symposium “La mise en œuvre du Statut de Rome en Afrique: Possibilités et défis” – Entebbe, Ouganda**

La Coalition ougandaise pour la CPI, l'Association ougandaise des membres du judiciaire et Human Rights Network-Uganda ont organisé conjointement un symposium pour les membres du judiciaire sur l'importance du droit pénal international en Afrique. La rencontre qui a réuni des membres du judiciaire, des officiels de la Cour, des ONG et parlementaires, a permis de débattre de plusieurs questions, y compris la participation et la réparation pour les victimes. Les participants ont également abordé la question du mandat de la Chambre spéciale de la Haute Cour d'Ouganda et le principe de la complémentarité. A la fin de la rencontre, les participants ont appelé à l'adoption du projet de loi de mise en œuvre du Statut de Rome dans la législation ougandaise.

## Offres d'emploi à la CPI

### **Coordonnateur des opérations hors siège (G-6)**

**Date limite de dépôt des candidatures: 27 novembre 2008**

Lieu d'affectation: RDC

#### **FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS**

Sous l'autorité du fonctionnaire chargé des opérations hors siège du bureau extérieur concerné et sous la tutelle de l'Unité d'appui opérationnel au siège de la Cour, le titulaire du poste est chargé de : Fournir, au sein du bureau extérieur, un soutien opérationnel et éventuellement administratif au personnel du Bureau du Procureur y compris les enquêteurs en déplacement et les autres membres du personnel • Collecter et analyser des informations qui se rapportent aux enquêtes et émanent des sources les plus diverses • Établir des rapports avec les communautés locales et suivre la situation sociale et politique dans la région des opérations • Acquérir et garantir en permanence la meilleure connaissance possible de la situation locale en ce qui concerne la sécurité • Collaborer à l'établissement des rapports présentés au siège de la Cour et les soumettre en l'absence du fonctionnaire chargé des opérations hors siège • Comprendre les besoins des témoins et en tenir compte au moment d'assurer la planification avec d'autres responsables de la Cour • Organiser des réunions ou des rendez-vous avec des témoins et avec des responsables des autorités gouvernementales, des ambassades ou autres, selon les instructions reçues • Assurer la coordination des déplacements et le soutien logistique pour le personnel du Bureau du Procureur • Aider à coordonner les mesures de sécurité avec les sections concernées • Coordonner le déplacement de témoins selon les besoins • Aider à assurer une communication efficace entre le bureau extérieur et le Bureau du Procureur • Aider à rédiger les demandes d'achat du Bureau du Procureur à l'appui des opérations hors siège • Tenir à jour les documents comptables liés aux dépenses • S'acquitter d'autres tâches de bureau courantes selon les besoins • Représenter le fonctionnaire chargé des opérations hors siège en son absence.

#### **QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE**

Diplôme de fin d'études secondaires • Au minimum huit ans d'expérience professionnelle, de préférence au sein d'un environnement très actif ou dans un cadre opérationnel • Une connaissance de la zone géographique dans laquelle la Cour mène ses enquêtes est essentielle • Esprit d'initiative, souplesse et capacité de travailler de façon indépendante et avec un minimum d'encadrement • Excellentes capacités de communiquer et de maintenir des contacts humains avec l'ensemble du personnel de la Cour, des personnes de contact sur le plan national et international et des témoins • Une expérience du travail d'enquête ou de police constituerait un atout • Une expérience professionnelle dans un environnement multinational constituerait un atout • Probité professionnelle et personnelle, tact, ouverture aux autres opinions, loyauté et sens du discernement • Il est essentiel de posséder un permis de conduire valide et de n'avoir jamais commis d'infraction au code de la route • Connaissance de base des logiciels standard de Microsoft (Word, Power Point, Outlook) • Connaissance de base des procédures et des usages de bureau courants.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CPI: <http://www.icc-cpi.int/recruitment/opportunities/vacancies.html>



## Contacts



### COALITION POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

#### Secrétariat de la CCPI à New York

**Linda Gueye**

*Responsable de la Communication francophone/  
Coordinatrice de CPI-Afrique*

[gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)

**Stephen Lamony**

*Officier de Liaison pour l'Afrique*

[lamony@iccnw.org](mailto:lamony@iccnw.org)

**Noha Aboueldahab**

*Officier de Liaison pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient*

[aboueldahab@iccnw.org](mailto:aboueldahab@iccnw.org)

**Brigitte Suhr**

*Directrice des Programmes Régionaux*

[suhr@iccnw.org](mailto:suhr@iccnw.org)

**Anaga Dalal**

*Directrice d'Information et de Communication*

[dalal@iccnw.org](mailto:dalal@iccnw.org)

**Tanya Karanasios**

*Directrice des Programmes*

**William R. Pace**

*Coordinateur*

#### Coordination Régionale

**Francis Dako**

*Coordinateur Régional pour l'Afrique Francophone  
(basé à Cotonou, Bénin)*

[dako@iccnw.org](mailto:dako@iccnw.org)

**Benson Chinedu Olugbuo**

*Coordinateur Régional pour l'Afrique Anglophone  
(basé à Abuja, Nigeria)*

[olugbuo@iccnw.org](mailto:olugbuo@iccnw.org)

**Fatima da Camara**

*Conseillère de Campagne pour les  
pays lusophones (basée à Londres,  
Royaume-Uni)*

[fcamara@amnesty.org](mailto:fcamara@amnesty.org)

**Adresse CCPI:**

c/o WFM - IGP

708 Third Avenue, 24th Fl

New York NY 10017

Fax: 1-212-599-1332. Tel: 1-212-687-2176

Email: [cicc@iccnw.org](mailto:cicc@iccnw.org) Site internet: [www.iccnw.org](http://www.iccnw.org)

#### Qu'est-ce que la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale ?

La Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale (CCPI) est un réseau de plus de 2 500 organisations de la société civile et d'experts du monde entier qui œuvrent pour le fonctionnement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante.

#### Ses objectifs :

- Obtenir la ratification universelle du Statut de Rome
- Assurer la mise en œuvre, pleine et efficace, du Statut de Rome dans les législations nationales
- Suivre les développements de la CPI et soutenir son fonctionnement
- Renforcer les réseaux nationaux et régionaux de la CCPI pour la conduite des campagnes de la CPI

#### **Rejoignez les listes d'information électroniques de la CCPI !**

Pour recevoir les dernières actualités relatives à la CPI, rejoignez nos listes d'information électroniques en envoyant un email vide à :

[icc-africa-subscribe@yahoogroups.com](mailto:icc-africa-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste régionale

[reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com](mailto:reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste francophone

[icc-info-subscribe@yahoogroups.com](mailto:icc-info-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste anglophone

[tpi-port-subscribe@yahoogroups.com](mailto:tpi-port-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste lusophone

[noticias-cpi-subscribe@yahoogroups.com](mailto:noticias-cpi-subscribe@yahoogroups.com)  
pour la liste hispanophone

Pour savoir comment devenir membre de la CCPI, contactez: [cicc@iccnw.org](mailto:cicc@iccnw.org)

Pour vos commentaires, suggestions ou questions sur CPI-Afrique, contactez Linda Gueye:

[gueye@iccnw.org](mailto:gueye@iccnw.org)